

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du 06 avril 2022

OBJET : 09/2022**ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

		L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX LE SIX AVRIL à NEUF HEURES
Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29	Le Conseil Municipal de la Commune de Foulayronnes s'est réuni en Mairie, en session ordinaire
Présents :	21	M. Bruno DUBOS – Maire - ; M. Jean-François BUER ; Mme Hélène DESHAIES ; M. Joël COLLET ; Mme Marie-LESCOU-GOURGUE ; M. Alexandre CHARIE ; Mme Michelle COMBA ; M. Jean-Philippe SIMON ; Mme Nadège GESSON-MAIRAL – Adjoints au Maire - ; Mme Monique LOREAU ; Mme Babeth TEYCHENE ; M. Jean-Paul ROUSSEAU ; M. Bernard LAVERGNE ; Mme Francine BIGEY ; M. Jean-Michel JADAS ; M. Francis CREPIN ; Mme Christine CHABOT ; Mme Nathalie RICHASSE ; M. Vincent OLIVIER ; Mme Bénédicte GUELFY ; Mme Laurianne VEYRET ; Mme Marie TOULET ; M. Julien BOUILLOT ; Mme Hélène LE GUIRRIEC ; M. Laurent MAILLARD ; M. Philippe ASIN ; Mme Nathalie BRICARD ; M. Lionel MADELRIEUX ; M. Grégory NOEL – Conseillers municipaux
Absent (s)	5	Mme Hélène LE GUIRRIEC ; M. Laurent MAILLARD ; M. Philippe ASIN ; Mme Nathalie BRICARD ; M. Lionel MADELRIEUX
Pouvoir (s)	3	Mme Marie-LESCOU-GOURGUE à Mme Hélène DESHAIES ; Mme Bénédicte GUELFY à M. Francis CREPIN à Mme Bénédicte GUELFY ; Mme Marie TOULET à M. Bruno.
Secrétaire de Séance :		M. Julien BOUILLOT
Date d'envoi de la convocation :		31 mars 2022

Expose

Conformément à l'article L141 1-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commission de délégation de service public (CDSP) se compose comme suit :

- Le Maire en sa qualité d'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, membre de droit, Président de la Commission,
- Cinq membres titulaires et cinq membres suppléants,
- Le Directeur Général des Services, avec voix consultative,
- Le comptable de la collectivité ou son représentant avec voix consultative,

- un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale ou de l'établissement public désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public, avec voix consultative.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il y a de sièges de titulaires et suppléants à pourvoir.

Les cinq membres de l'assemblée délibérante sont élus en son sein au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires

En cas d'égalité de reste, le mandat revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le mandat est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Considérant les articles D141 1-3 et L.2121-21 du CGCT, l'élection des membres de la CDSP s'effectue au scrutin de liste à bulletin secret.

Les conseillers municipaux ont décidé à l'unanimité de procéder au vote des membres de la commission de délégation de service public à mains levées.

**Le Conseil Municipal, après avoir voté à mains levées,
Désigne les membres de la Commission :**

Membres titulaires :

- Olivier VINCENT
- Nathalie RICHASSE
- Jean-François BUER
- Jean-Jacques ROUSSEAU
- Christine CHABOT

Membres suppléants :

- Michelle COMBA
- Monique LOREAU
- Francis CREPIN
- Julien BOUILLOT
- Joël COLLET

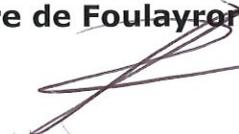
Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le

**Fait et délibéré, les Jour, Mois et an que
dessus
Pour extrait conforme,
Le Maire de Foulayronnes.**


Bruno DUBOS.



MAYRIE DE FOULAYRONNES
47510